

Le début de l'année 2026 marque, avec la tenue du COPIL au mois de janvier et le lancement effectif de la mission d'évaluation, l'entrée dans une nouvelle étape visant à

conforter le SAGE comme cadre de référence effectif de l'aménagement du territoire polynésien.

1.2.11 Politique publique de l'habitat

La Politique Publique de l'Habitat (PPH) 2021-2030, publiée en 2021, constitue le document stratégique de référence en matière d'habitat à l'échelle de la Polynésie française. Elle fixe les orientations et les priorités d'action du Pays afin de répondre aux problématiques structurelles du logement sur le territoire.

La PPH vise notamment à répondre aux fortes tensions existantes sur le marché du logement, caractérisées par une demande importante, des loyers élevés, des situations de suroccupation des logements, un parc actuel dégradé... Elle vise donc à adapter l'offre aux besoins réels de la population, tout en développant des logements abordables et de qualité.

Son élaboration repose sur un diagnostic territorial approfondi qui a permis d'identifier les principales problématiques du secteur de l'habitat et de définir trois objectifs principaux :

- Produire une nouvelle offre de logements ;
- Améliorer et réhabiliter le parc de logements existant ;
- Apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de certaines catégories de population.

Ces orientations sont déclinées au sein de 23 fiches actions, qui précisent les objectifs opérationnels à atteindre et les indicateurs associés. Ces fiches sont structurées autour de quatre axes stratégiques :

- Anticiper : organiser le développement résidentiel et mobiliser le foncier nécessaire à la production de logements ;
- Réguler : favoriser la production de logements abordables et améliorer la qualité et l'adéquation des constructions neuves aux besoins de la population ;

1.2.12 Schéma directeur de l'agriculture

Le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 structure la politique agricole du Pays autour de cinq axes stratégiques.

Les avancées 2025 sont restituées ci-après :

Axe 1 — Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales

Depuis 2020, un montant moyen annuel de 445 MF d'aides à l'investissement a été versé, générant environ 740 MF d'investissements par an (taux d'aide moyen 56 %). Les surfaces dédiées aux lotissements agricoles sont passées de 1 017 hectares en 2020 à 1 239 hectares en 2025 (+222 hectares).

- En 2025 : 878 MF liquidés au titre des travaux d'aménagement foncier ;
- Lotissement dédié à l'élevage bovin (60 ha) créé sur le plateau de Taravao ;
- Formation FIA : 150 jeunes formés depuis 2020 ;
- Dispositif ICRA : 246 bénéficiaires sur la période, remplacé en 2025 par le dispositif Fa'ati'a ;
- GDSA : 86 éleveurs adhérents en 2025. Programme sanitaire animal (PSA) mis en place en 2025.

- Accompagner : faciliter les parcours résidentiels, soutenir les opérations de réhabilitation en site occupé et améliorer l'accès à l'information sur le logement ;
- Piloter : assurer la mise en œuvre de la politique publique, développer les outils d'observation et mettre en place une gouvernance efficace.

Une mise à jour de la Politique publique de l'habitat est prévue au cours de l'année 2026 dans le cadre de son évaluation à mi-parcours. Cette actualisation devra notamment permettre de renforcer l'offre de logements abordables afin de mieux répondre aux besoins du territoire, d'actualiser les objectifs au regard de l'évolution des besoins, d'écarter les objectifs déjà atteints ou devenus obsolètes, ainsi que de simplifier et de renforcer la lisibilité de la PPH.

Le calendrier prévisionnel de suivi est le suivant :

- 2026 : évaluation à mi-parcours et mise à jour de la PPH ;
- 2027 : bilan annuel ;
- 2028 : bilan annuel ;
- 2029 : bilan annuel ;
- 2030 : évaluation finale de la politique publique.

L'absence de bilans formalisés au cours des premières années de mise en œuvre s'explique par la collecte progressive de l'ensemble des données permettant le suivi des indicateurs et des actions identifiés dans le cadre de la PPH. Cette collecte de données sera finalisée en cours d'année 2026 et permettra la mise en place effective de l'Observatoire de l'habitat, outil de suivi de la PPH. Cet observatoire constituera le support essentiel pour la mise à jour prévue en 2026, ainsi que pour la réalisation de bilans annuels réguliers sur la période restante.

Axe 2 — Insérer les producteurs au sein de filières renforçant la souveraineté alimentaire

- Rénovation de l'abattoir de Papara poursuivie (modernisation des chaînes, unité de traitement des co-produits) ;
- Abattoir multi-espèces de Raiatea : permis de construire obtenu en 2024, contractualisation MO en 2025, démarrage des travaux prévu en 2026 ;
- Infrastructures de stockage : 10 îles équipées en 2025 (8 conteneurs frigorifiques, 5 hangars, 3 infrastructures en cours). Investissement total : 446 MF liquidés ;
- Filière bois : 10 scieries opérationnelles en 2025, 90 emplois créés. Depuis 2020 : 262 MF d'aides. Production 9 000 m³ de sciage en 2025 (33 % des besoins).

Axe 3 — Développer les filières à haute valeur ajoutée

- Loi du pays n° 2024-19 du 23 août 2024 sur le CBD dépourvu de propriétés stupéfiantes : cultivateurs sélectionnés en mai 2025, parcelles pilotes lancées en 2026 ;
- Appui au maintien et développement des SIQO : Monoï, Rhum, Vanille.

Axe 4 — Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique

Indicateur agro-écologique 2025	Valeur
Exploitations engagées en certification/garantie bio	142
Surface totale agriculture biologique	3 677 ha
Dont surface agriculture biologique hors cocoteraie	692 ha
Permis de construire obtenus pour ateliers agro-transformation	7 (12 ateliers visés)
Ateliers opérationnels (Tahiti, Raiatea, Tahaa, Huahine)	9
Ateliers en cours de construction (Australes)	3
Échantillons agricoles analysés (résidus de pesticides)	409
Pesticides importés	673 tonnes
Engrais importés	1 562 tonnes
Espèces locales en conservatoires variétaux	7 + 10 réserves de semences

Lâcher de tétrastiches (lutte biologique cocotier) 2,2 millions

Axe 5 — Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé

- Renforcement des moyens financiers et humains de la DAG, de la DBS et de la CAPL ;
- Suspension du projet d'Agence de développement de l'économie agricole (ADEA) en raison d'incertitudes persistantes sur son financement ;
- Recensement général agricole (RGA) 2023 : intégration en cours au sein du système d'information agricole (SIA). 4 217 exploitants agricoles et forestiers inscrits ; SIA développé à 40 % ;
- CAPL : passage en établissement public consulaire (missions administratives et commerciales).

1.2.13 Schéma directeur de la pêche hauturière (SDPH)

Réalisé en 2017, le Schéma directeur de la pêche hauturière (SDPH) constitue le document stratégique de référence pour l'organisation et le développement de la filière hauturière en Polynésie française.

En 2018, il a été complété par une politique sectorielle approuvée par délibération n° 2018-6 APF du 13 mars 2018 portant approbation de la politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française.

Arrivée à son terme, cette politique sectorielle a fait l'objet au cours l'année 2025 d'une évaluation externe approfondie. Cette démarche comprend :

- Un état des lieux et un diagnostic actualisé de la filière ;
- Des recommandations pour la future politique sectorielle ;
- Des propositions d'orientations pour une nouvelle stratégie.

Les travaux d'évaluation ont mobilisé 5 ateliers de concertation ainsi que l'implication de plus d'une soixantaine d'acteurs professionnels et institutionnels au travers d'entretiens individuels et d'échanges participatifs.

Les conclusions de cette démarche doivent permettre la définition d'une nouvelle stratégie sectorielle et l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel destiné à accompagner le développement de la filière au cours des 5 prochaines années.

1.2.14 Schéma directeur de l'aquaculture (SDA-PF)

Élaboré en 2017, le Schéma directeur de l'aquaculture de la Polynésie française (SDA-PF) demeure le document stratégique de référence pour l'orientation et le développement de la filière aquacole.

Une politique sectorielle a été élaborée et présentée aux professionnels de la filière en 2022. Cette dernière définit les orientations stratégiques de la filière jusqu'en 2027. Sa déclinaison opérationnelle, comprenant notamment le plan d'action, le cadrage budgétaire, les moyens RH nécessaires à sa mise en œuvre, reste toutefois à finaliser. Les éléments ont été transmis début 2023, échéance jusqu'en 2027.

Cette politique sectorielle n'a cependant pas fait l'objet d'une validation formelle par l'Assemblée de la Polynésie française (APF), ni par le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC). Il a ainsi été décidé en 2024 de l'utiliser comme document de référence pour le pilotage opérationnel de la filière.

Plusieurs travaux sont programmés à compter de 2026 :

- L'évaluation du dispositif actuel ;
- Le diagnostic actualisé de la filière aquacole (le dernier diagnostic complet datant de bientôt 10 ans).

Ces travaux permettront de préparer la rédaction du prochain schéma directeur, prévue pour 2027.

1.2.15 Schéma directeur de la pêche côtière et lagunaire (SDPCPL)

Le Schéma directeur de la pêche côtière et lagunaire de la Polynésie française (SDPCPL) est actuellement en cours d'élaboration.

Au cours de l'année 2025, des avancées significatives ont été réalisées dans la structuration de ce document stratégique, notamment à travers :

- La définition des objectifs stratégiques de la filière côtière et lagunaire ;
- L'intégration des enjeux liés à la durabilité des ressources, à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire.